

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°17-2023**

**Date de convocation :**  
16/02/2023

**Date d'affichage :**  
06/03/2023

**Nombre de conseillers en  
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 9**

**Nombre de pouvoirs : 2**

**Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**Objet : DEMANDE DE  
SUBVENTION – ADAC**

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

**Et de sa publication le :**

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline  
M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-  
LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à  
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et Mme KIENZEL Delphine  
donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline.

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

### DEMANDE DE SUBVENTION – ADAC

**VU** la demande de subvention de Monsieur DUMONT Joël, Président de l'ADAC ;

**Considérant** que Monsieur VAN LAECKEN Patrick, est membre du bureau de l'ADAC [Secrétaire], il est invité à quitter la salle du Conseil municipal le temps du débat et vote de la demande de subvention de l'ADAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ADAC est une association locale qui contribue à préserver le devoir de mémoire. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 250,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité [10]

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 250€ à l'ADAC.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

